



DECISION N°03-2026
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC
ROANNAIS AGGLOMERATION POUR LE PORTAGE DE L'ANIMATION DU
DISPOSITIF TERRITOIRE D'INDUSTRIE 2024-2027

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les Statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur Le Président,

Vu la décision n°40-2025 du Président de la CC Forez-Est en date du 24 février 2025 approuvant la convention de mise à disposition de service pour la gestion et le financement du programme « Territoire d'industrie Roannais Forez » 2024-2027,

Considérant que la candidature au dispositif Territoire d'industrie phase 2 pour la période 2024-2027 comprenant les territoires de la Communauté d'agglomération Roannais Agglomération, des Communautés de Communes de Forez-Est, de Charlieu Belmont et de la COPLER a été retenue par l'Etat,

Considérant la nécessité de conclure un avenant qui fixe que les frais évènementiels tels que les journées portes ouvertes (frais de transports scolaires, réalisation et impressions de livrets...) devront être répartis au prorata du nombre d'habitants entre les quatre EPCI membres du territoire d'industrie Roannais Forez,

Considérant que les frais sont estimés annuellement à 7 500 € avec un financement de la Chambre de Commerce et d'Industrie à hauteur de 5 000 € pour le transport des établissements scolaires dans le cadre des Journées Portes Ouvertes,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de service pour la gestion et le financement du programme « Territoire d'industrie Roannais Forez 2024-2027 ».

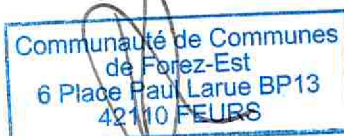
ARTICLE 2

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 07/01/2026

Le Président,
Pierre VERICEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260107-03-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/01/2026